



## 1<sup>ère</sup> CONSULTATION CITOYENNE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-AUBAN

Madame, Monsieur,

La Municipalité compte sur votre participation massive pour continuer à défendre le **maintien du bureau de poste de Saint-Auban.**

Si ce bureau de poste disparaissait, Saint-Auban deviendrait la première localité du département de plus de 2500 habitants ne disposant plus d'un bureau de plein exercice.

Cette consultation citoyenne, comme indiqué sur la lettre du Maire n°4, distribuée il y a quelques jours dans vos boîtes aux lettres, a débuté le 18 janvier dernier et se déroulera jusqu'au 31 janvier 2021. Cette consultation consiste à répondre par OUI ou par NON à la question suivante :

**Êtes-vous d'accord pour le maintien du bureau de poste de plein exercice sur Saint-Auban. ?**

### **Vous n'avez pas reçu le courrier ou vous l'avez égaré**

Connectez-vous au lien ci-après, muni de votre numéro indiqué sur votre dernière carte d'électeur (numéro à plusieurs chiffres situé au-dessus de votre commune de naissance) :

<https://vote201.neovote.com/support>



#### DEMANDE DE RÉGÉNÉRATION DES CODES D'ACCÈS - ÉTAPE 1

Pour recevoir à nouveau vos codes d'accès, veuillez compléter le formulaire de demande ci-dessous :

Les deux premières lettres de votre prénom :

Les quatre premières lettres de votre nom de famille :

Date de naissance (JJ MM AAAA) :

Numéro national d'électeur :

Un numéro de téléphone portable auquel il sera envoyé un SMS dont il vous sera demandé de ressaisir le contenu (pour les n° hors France, saisissez le numéro au format international ex: +44 123456789) :



▶ 0:00 / 0:00 ◀ ⋮

Veuillez ressaisir le nombre ci-dessus dans le champ ci-dessous :

Neovote traite vos données afin de vous permettre d'exprimer votre vote  
([cliquez ici](#) pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits)

Etape suivante

Ou appeler le numéro vert 0.805.69.17.65 (service et appel gratuits) ou le 09.72.10.88.65 (tarif d'une communication nationale).

Le service élections en Mairie au 04.92.33.20.02 et les permanences ci-dessous peuvent également vous accompagner dans cette démarche

Nous vous rappelons que des permanences ont été organisées pour vous aider à voter si besoin :

- Mairie annexe de Saint-Auban du lundi au vendredi de 9h à 12h  
Accueil de la Mairie de Château-Arnoux, du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- La Mairie étant ouverte toute la journée jusqu'à 17 heures, l'accueil pourra être élargi jusqu'à 17 heures.

### **Vous avez reçu le courrier de vote**

Comme annoncé, chaque électeur de la Commune a reçu un courrier, à l'entête de la Commune et de Neovote, prestataire (dont l'objet porte sur la consultation ouverte – Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban).

Ce courrier comporte un code identifiant unique et personnel pour procéder au vote, muni de votre code électeur figurant sur votre dernière carte d'électeur (numéro à plusieurs chiffres situé au-dessus de la commune de naissance) sur le site : <https://vote201.neovote.com>

### **Certains électeurs nous informent ne pas parvenir à se connecter.**

Nous vous rappelons le lien pour pouvoir accéder à la plateforme qui réceptionne les votes à taper dans son intégralité.

<https://vote201.neovote.com>

Soyez convaincus, Madame, Monsieur, que votre avis est primordial. N'hésitez pas à l'exprimer.

Il en va de l'avenir du Bureau de Poste de Saint-Auban et plus généralement de la défense des services publics sur notre Territoire.

Je sais pouvoir compter sur vous. !

Le Maire,  
  
René VILLARD

